

APPEL DE QUALIFICATION POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, LE FINANCEMENT, L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DE LA NOUVELLE SALLE DE CONCERT ACOUSTIQUE DE MONTRÉAL

PROJET « L'ADRESSE SYMPHONIQUE »

**ADDENDUM N° 4 – QUESTIONS / RÉPONSES**

**1. Question**

Lors de la présentation du 19 janvier dernier, il a été mentionné que le budget de projet était établi à 106 M \$. Est-il possible de connaître comment ce budget a été établi?

D'autre part, pouvez-vous spécifier quels éléments de coûts sont compris dans ce budget (coûts de construction, honoraires professionnels, taxes, etc.)?

**Réponse**

Le processus d'Appel de qualification permet aux Candidats de soumettre au Représentant du Ministère des demandes de clarification sur les informations provenant du document d'Appel de qualification. Or, cette information a été mentionnée verbalement lors de la présentation du 19 janvier et ne fait pas partie du document.

**2. Question**

Les Personnes clés seront-elles évaluées seulement selon les projets présentés aux points 4.1, 4.2, 4.3 et 5 (de l'annexe 1 du document d'Appel d'offres)? Il ne semble pas y avoir de pointage pour les CV demandés au point 3.0 de l'annexe 1.

**Réponse**

Outre les projets décrits aux points 4.1, 4.2, 4.3 et 5 de l'annexe 1, la Personne clé doit aussi démontrer une expérience professionnelle récente, importante et pertinente pour chacune des compétences requises pour l'exécution des responsabilités qui lui sont confiées dans des projets (nombre d'années d'expérience, nombre d'années dans le rôle proposé (voir point 3 de l'annexe 1)). Par conséquent, les curriculum vitae ne font pas l'objet d'un pointage en tant que tel, mais servent à apprécier les critères faisant l'objet d'une évaluation et d'un pointage.

**3. Questions**

- a) L'annexe 1, à la section 4, Capacité et Compétence techniques, le premier paragraphe fait référence à la section 4.1 à 4.4, tandis que la section 4.4 n'existe pas. Est-ce qu'il a des informations manquantes?

**Réponse**

Il n'y a pas d'information manquante. La section 4.4 n'existe pas. Le texte devrait se lire « à la section 4.1 à 4.3 ».

- b) L'annexe 1, à la page 8, le premier paragraphe mentionne que pour chaque projet présenté, le candidat doit indiquer le rôle des Personnes clés. La question est si la Personne clé doit être impliquée dans tous les quatre (4) projets?

**Réponse**

Non, il n'y a aucune obligation à ce que la Personne clé soit impliquée dans les quatre (4) projets présentés par le Candidat.